

# Conjoncturaris

Notes de conjoncture géopolitiques et perspectives

## CIBLE

Un nouveau cycle électoral.....3

## FOCUS

Bakassi :  
la paix viendra-t-elle de La Haye ? .....6  
Energie au Cameroun :  
vers un cycle de crises ?.....6

## LIGNES D'HORIZON

Le NEPAD :  
l'Afrique prend sa destinée en main .....7

## REGARDS

Les grands chantiers.....8



## CONTEXTE

La conjoncture politique et économique camerounaise qui prévaut au cours du deuxième trimestre de l'année 2002 est essentiellement caractérisée par un climat d'attente. En effet, le Cameroun est tenu d'honorer différentes échéances. La qualité du climat politique et économique pourrait être sérieusement détériorée si les attentes liées à la conduite et à la poursuite des réformes se prolongeaient encore.

Sur le plan politique, l'ouverture d'un nouveau cycle électoral est devenue effective avec la convocation du corps électoral camerounais pour des consultations législatives et municipales couplées. Et pour affronter ces échéances électorales, il est important que l'ensemble des acteurs de la compétition politique au Cameroun parviennent à un consensus sur la qualité de la transparence et de la concurrence dans le processus des élections.

A l'approche des élections du 23 juin 2002 (un exercice couplant les scrutins municipal et législatif), la fragilité du consensus sur les processus et procédures électorales apparaît dans les controverses politiques sur la crédibilité de l'observatoire national des élections (ONEL). Les formations de l'opposition qui ont de façon récurrente exprimé leurs préférences pour une Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ou Autonome (CENA), se montrent fort réservées au sujet de l'ONEL. Cet état de choses risque de compliquer, voire de compromettre les initiatives gouvernementales conduites par le

RDPC du président BIYA, en vue d'obtenir un brevet d'honorabilité démocratique pour le pays.

L'enjeu de la stabilité politique concerne aussi la capacités des décideurs et responsables politiques à prévenir un accroissement des risques politiques dans le pays, accroissement pouvant en affecter la réputation auprès de la communauté des bailleurs de fonds et des investisseurs privés. La conduite adéquate et avisée des processus électoraux n'est pas seulement une source de valeur ajoutée démocratique mais aussi une source d'incitation à un flux accru d'investissements.

La réalisation des exigences du programme économique et financier triennal, qui détermine l'admission du Cameroun au point d'achèvement de l'initiative PPTTE (Pays Pauvres Très Endettés) concerne des objectifs qui renvoient aussi à des échéances à honorer. Et à ce sujet, un certain nombre d'engagements relevant des mesures de réformes liées à un agenda de politiques économiques et sociales, reste à satisfaire. Les experts de la mission conjointe de revue FMI-Banque Mondiale qui a eu lieu du 1<sup>er</sup> au 15 mai 2002 ont constaté qu'un certain nombre d'engagements conclu dans le cadre du 2<sup>ème</sup> programme annuel, appuyé par la facilité pour la réduction de la pauvreté et de la croissance n'étaient pas tenus (privatisations en suspens de CAMTEL, de la CDC, de la SCDP ou de la SODECOTON ; hausse de l'inflation ; retard des mesures de gouvernance liée à l'absence de mise en place des nouvelles institutions constitutionnelles de 1996: le sénat, le conseil constitutionnel ou la cour des comptes...).

La hausse de l'inflation (5%) est une évolution particulière qui constitue une menace réelle pour la croissance. Au risque de provoquer le passage d'un contexte de risque à un contexte d'incertitude, passage peu indiqué pour attirer les investisseurs.

Le Cameroun devrait opérer une reprise en main des réformes politiques et économiques pour rétablir et consolider des perspectives de stabilité et de prospérité. A ce propos, les décisions économiques orientées vers la libéralisation pourront permettre de mettre en place un cadre d'institutions et de transactions propices à l'accueil de capitaux privés massifs, prévus par le NEPAD, initiative stratégique à laquelle le Cameroun s'est associé. Il s'agit aussi de poursuivre la mise en place d'un instrument financier indispensable à la modernisation et à la mondialisation de l'économie camerounaise avec le lancement définitif du Douala Stock Exchange (la bourse) dont les travaux ont démarré. La maîtrise des dynamiques de régulation de la concurrence liée à l'économie de marché est une exigence qui s'impose au vu des ratés de la libéralisation du secteur de l'énergie électrique (AES-SONEL).

Pour le RDPC, poursuivre les réformes politiques et économiques en respectant les échéances contractées est l'enjeu déterminant. Dans le cas contraire, l'opposition trouverait des arguments supplémentaires pour critiquer l'action gouvernementale à l'heure où s'ouvre un nouveau cycle électoral.■

**POLITIQUE ET DIPLOMATIE**

**Affaire Bakassi**

**21 mars** : Clôture de cinq semaines de plaidoiries orales des agents, conseils, avocats et experts du Cameroun, du Nigeria et de Guinée Equatoriale, au sujet du différend frontalier Cameroun/Nigeria, devant la CIJ, à la Haye.

**Coopération Cameroun – Chine**

**28 mars** : Inauguration par le Président Paul BIYA, en présence du vice-ministre chinois de la Santé, de l'hôpital gynéco-obstétrique et pédiatrique de Ngouso construit et équipé grâce à l'assistance technique chinoise.

**Municipales et Législatives du 23 juin 2002**

**24 avril** : Le président national du Rdpc, M. Paul BIYA a signé une circulaire indiquant les modalités de sélection et d'investissement des candidats ou des listes Rdpc.

**7 – 11 mai** : Présélection des candidats du Rdpc, sous la direction de la Commission centrale de suspension du Rdpc.

**14 mai** : Compromis des tendances UPC-K et UPC-H.

**15 mai** : Investiture des candidats du SDF.

**15 mai** : Démission de l'UNDP du ministre du tourisme, Hélé Pierre.

**Session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies consacrée aux enfants, à New-York**

**8 mai** : Discours du Président BIYA à la tribune des Nations Unies

**9 mai** : Discours de Madame Chantal BIYA devant le forum sur les Initiatives des femmes leaders en faveur des enfants.

**Cameroun – HCR**

**10 mai** : Annonce à Yaoundé par M. BAH Thierno Oumar, chef du Bureau Afrique du Centre et de l'Ouest du Haut Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés, de la réouverture prochaine du Bureau du HCR au Cameroun.

**Fête Nationale**

**20 mai** : Trentième anniversaire de la célébration de l'Unité nationale (1972-2002)

**ECONOMIE, FINANCES ET SOCIAL**

**Ministère du Développement Industriel et Commercial**

**2 mars** : Clôture du séminaire d'élaboration de la stratégie sectorielle du Mindic et recommandation pour la création d'une agence de promotion de l'investissement et d'un comité de bonne gouvernance.

**Douala Stock Exchange**

**24 avril** : Nomination par le décret présidentiel du Président de la Commission des marchés financiers de la Bourse de Douala, M. Théodore EJANGUE et des six autres membres de la Commission.

Créée le 30 novembre 2001 à Douala, la Douala Stock Exchange a pour président M. Bénédic

BELIBI et pour Directeur général M. Mathurin NDOUMBE EPEE. Les premières cotations sont prévues pour septembre 2002.

**ECOBANK**

**24 mai** : MM. Etienne NTSAMA, Gilbert NTANG et André FOTSO font partie des 179 actionnaires de cette institution monétaire africaine, qui prennent part à la 14<sup>ème</sup> Assemblée générale du Groupe à Lomé (Togo). Ecobank Cameroun, la 1<sup>ère</sup> filiale hors Afrique de l'Ouest a démarré ses opérations à Douala, en juin 2001. Une agence de la banque ouvrira ses portes à Yaoundé, d'ici la fin de l'année.

**GICAM**

**14-15 mai** : A l'initiative du Gicam, du BIT et de l'Organisation internationale des employeurs (OIE), 18 organisations d'employeurs représentatives de toutes les régions d'Afrique, se sont réunies à Douala et ont reconnu que l'économie informelle était devenue une donnée quasi-structurelle dans le contexte du développement du secteur privé.

**SCIENCES ET RECHERCHE**

**Nouvelles technologies**

**8 avril** : Signature du décret présidentiel n°2002/092 du 08/04/2002 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence nationale des technologies de l'information et de la communication (ANTIC).

**CULTURE TOURISME ET SPORTS**

**Universiades 2002**

**22 – 29 mars** : Les 5<sup>ème</sup> Jeux Universitaires se sont déroulés à Douala (ville qui abrite cette manifestation sportive estudiantine pour la deuxième fois.

**FIFA**

**29 mai** : Ré-élection du Suisse Sepp BLATTER à la présidence de la FIFA (pour un mandat de quatre ans), aux dépens de notre compatriote Issa Hayatou, par 139 voix contre 56, à Séoul.

**ZOOM**

**Radio**

**5 – 7 mars** : Africa n°1 émet sur bande FM, à Douala et Yaoundé, sur les fréquences respectives suivantes : 99.5 Mh2 et 106.7 Mh2.

**Distinction**

**1<sup>er</sup> avril** : Françoise MBANGO ETONE, médaillée d'argent du triple saut féminin aux championnats du monde d'athlétisme en 2001, désignée Homme de l'Année 2002 au Cameroun.

**Côtés**

**Avril** : M. Basile ATANGANA KOUNA, nommé par décret présidentiel, Administrateur provisoire de la SNEC. MM. SAMA JUMA Ignatus et Moussa HABOUBA, nommés respectivement DG et DGA de l'Autorité Aéronautique.

**Disparitions**

**11 mai** : FAMPOU Dagobert, ancien combattant ; ancien maire de New-Bell (Douala IIème) ; ancien conseiller du Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine de Douala.

**27 mai** : MOULIOM NJIFENJOU Amadou, ancien PDG de la Camair ; ancien chargé de mission au cabinet civil de la Présidence de la République ; ancien PCA de la SGBC du Cameroun.

**8 juin** : WANG SONNE Adolphe, docteur en Histoire, spécialiste d'histoire de la santé et du Docteur JAMOT.■

120 JOURS

CHECK-UP

# Malaises dans le sérail

La santé des hommes politiques et des personnalités publiques circulant dans les allées du pouvoir au Cameroun, a défrayé la chronique ces temps-ci. En effet, plusieurs hautes autorités de la république ont subi différents malaises, nécessitant repos médical ou évacuation sanitaire. Ces malaises ont frappé des personnalités de premier rang comme le premier ministre (février et mars 2002), le ministre des finances (janvier 2002), le ministre de l'Administration Territoriale (avril 2002), le ministre de l'Enseignement supérieur (avril 2002).

**L'opinion publique en émoi**

Les défaillances physiques observées chez ces personnalités de la classe au pouvoir ont suscité moult interrogations et interprétations dans l'opinion publique et particulièrement dans la presse privée qui a cru voir dans ces événements, le signe de l'usure de la classe gouvernante. Ainsi, le MESSAGER-POPOLI a ironisé sur un jeu de « tombe-tombe » dont le président de la république se serait inquiété...

**La fin d'un tabou**

Ces spéculations ou supputations sur le bulletin de santé des hautes personnalités de l'Etat semblent indiquer une évolution des mentalités dans l'opinion publique et la classe politique : la santé des hommes politiques est entrée dans l'espace public légitime et l'évoquer n'est plus nécessairement sulfureux. Reste à ce que les informations publiées sur ce sujet soient toujours fondées et dénuées de toute malveillance. ■

# Un nouveau cycle électoral

**L**es élections législatives et municipales du 23 juin 2002 marqueront l'ouverture du troisième cycle électoral au Cameroun, depuis le retour au multipartisme. Ce cycle qui intervient après ceux de 1992 et 1996-1997 culminera avec le scrutin présidentiel de 2004. Cette longue saison électorale qui s'étalera sur deux années est loin d'être ordinaire.

## L'agenda électoral

Une de ses particularités concerne le nombre et la nature des scrutins qui pourraient être organisés. Quatre ou cinq ; alors que les cycles électoraux passés étaient faits de deux ou trois élections. La mise en train se fera par le difficile exercice du 23 juin qui se distingue par le couplage des scrutins législatif et municipal.

L'année 2003 a de fortes chances d'être l'année de la décentralisation au Cameroun, car après l'examen et l'adoption du projet de loi mettant en œuvre les dispositions constitutionnelles relatives à la régionalisation, les premières élections des conseillers régionaux devraient immanquablement se tenir. En tout état de cause, ce chantier connaîtra un aboutissement avant la fin du septennat présidentiel actuel.

Les premières élections sénatoriales pourraient aussi faire partie de ce cycle. Mais, parce que cette institution n'a jamais été perçue comme une priorité de l'agenda politique national, l'accélération de sa mise sur pied ne pourrait se justifier que dans un but de régulation du système à l'issue des autres scrutins ou dans un souci de conférer des

strapontins à la clientèle qui aurait été éjectée des législatives, des municipales ou des régionales.

## La crédibilité, enjeu du cycle électoral

Les consultations du cycle électoral à venir sont porteuses de nombreux enjeux politiques et économiques. Le Cameroun a acquis une certaine honorabilité auprès des bailleurs de fonds, du fait de ses performances récentes en matières économique et financière. Or, pour que le « modèle Cameroun » prenne définitivement corps, il faudrait que les acquis économiques se doublent d'avancées politiques. D'où l'urgence de la recherche, à travers l'organisation d'élections plus crédibles, d'un brevet d'honorabilité démocratique qui fera définitivement de ce pays un exemple en Afrique. La création d'un Observatoire National des Elections (ONEL) s'inscrit en droite ligne de cette démarche.

L'ONEL elle-même doit relever le défi de son insertion efficace dans la machine électorale ; par sa capacité à opérer comme un lubrifiant et non comme un grain de sable dans les rouages électoraux, à apporter une valeur ajoutée démocratique en termes d'accroissement de la transparence et de l'équité des processus électoraux.

Au plan politique, les rapports de force actuels entre le RDPC au pouvoir et l'opposition ne risquent pas d'être fondamentalement modifiés. On pourrait même assister à un regain d'audience de l'ancien parti unique qui, fort de son implantation nationale, pourrait aller tailler quelques croupières à l'opposition

dans certaines de ses places fortes. Toujours au plan politique, il est certain que l'équipe gouvernementale actuelle, dont le chef Peter Mafany Musonge a assuré le bail le plus long (depuis septembre 1996) à l'Immeuble Etoile, sera modifiée – peut-être même en profondeur. La grande interrogation est de savoir si la province du Sud-ouest se maintiendra à la tête du Gouvernement ou repassera le témoin au Nord-Ouest.

De même l'on peut s'interroger au sujet du perchoir de l'Assemblée nationale. S'il est presque certain que la province de l'Extrême-Nord ne le laissera pas s'échapper, moins sûre est la force de son titulaire actuel, Cavaye Yéguie Djibril, à se maintenir pour une troisième législature à la tête de l'Assemblée nationale.

La crédibilité des élections, en dehors de la préservation de la stabilité politique qu'elle assure, permet aussi de rassurer la communauté des bailleurs de fonds et les investisseurs privés. La grande interrogation concerne donc l'atmosphère qui prévaudra après les élections. Le risque est très faible, pour ne pas dire nul, de voir la première partie de ce cycle électoral ouvrir une période d'instabilité au Cameroun. Bien au contraire, le pays pourra bénéficier très rapidement des dividendes de l'organisation des futurs scrutins électoraux, en termes d'accroissement des flux d'investissement. ■

CIBLE

## Les procédures électorales au Cameroun

**D**eux choses caractérisent schématiquement les procédures électorales au Cameroun : un agencement formel globalement cohérent, une économie des pratiques problématique et controversée. Du point de vue du socle normatif de l'élection et en l'absence d'un code électoral unifié, trois lois de 1991 (législatives et municipales) et de 1992 (août pour les municipales, septembre pour la présidentielle) et leurs modificatifs subséquents existent. Elles aménagent l'élection autour d'une armature institutionnelle qui fait cohabiter les autorités administratives, les partis politiques et les représentants de la

société civile dans des commissions électorales mixtes de supervision. Cette armature institutionnelle a été enrichie avec la création de l'Observatoire national des élections (ONEL) par la loi n° 2000/016 du 19 décembre 2000. Les membres de l'ONEL ont été nommés par décret présidentiel du 10 décembre 2001. Le même jour, par un décret différent, était désigné son secrétaire permanent. L'ONEL, dont le rôle est de superviser, de contrôler le processus électoral, dispose d'antennes provinciales, départementales et communales ; dans chaque bureau de vote, il aura un délégué à qui sera remise une copie du procès-verbal des résultats acquis au

niveau dudit bureau. A l'aube d'un double scrutin qui sera pour lui un test décisif de crédibilité, l'ONEL multiplie les rencontres avec les partis politiques et les autorités administratives, assure la formation de son personnel sur le terrain et se pose en garant de la transparence du prochain exercice électoral du 23 juin 2002 (législatives et municipales)

Les délais dans lesquels doivent être organisées les élections, prévus de manière plus ou moins contraignante dans les lois pertinentes, ne sont manifestement pas impératifs, depuis que la Chambre administrative de la Cour suprême, dans le contexte de l'élection présidentielle de 1992, a proclamé

comme acte de gouvernement le décret présidentiel de convocation du corps électoral. Le président de la République, par l'effet combiné de la loi et de la jurisprudence administrative, est ainsi maître du calendrier électoral.

Les modes de scrutin varient en fonction du type d'élection à organiser. Le président de la République est élu au scrutin uninominal majoritaire à un tour. Est élu le candidat qui réunit sur son nom le plus nombre de suffrages valablement exprimés (art. 6 al. 1 de la Constitution). Facilité ou efficacité et économie de moyens ? La controverse sur le sujet continuera encore pendant quelque temps. Aux législatives, l'on a opté pour un scrutin mixte (majoritaire et

proportionnel), uninominal ou de liste selon le nombre de sièges à pourvoir dans la circonscription (le département ou des circonscriptions spécialement découpées par décret du président de la République). En cas de liste, pas de vote préférentiel ni de panachage. Le système proportionnel appliqué est celui aux plus forts restes, une prime étant accordée en cas d'égalité de voix aux listes ayant la moyenne d'âge la plus élevée. Les municipales sont soumises au même régime, à la nuance près qu'après l'attribution des sièges de la première moitié au système majoritaire, la liste attributaire n'est plus admise au partage à la proportionnelle des sièges restants, ce qui est le cas aux législatives.

S'agissant du contentieux électoral, il comporte des variantes selon le type d'élection. Aux municipales, le contentieux préélectoral a lieu devant les commissions communales de supervision, le contentieux post-électoral devant la chambre administrative de la cour suprême. Aux législatives et présidentielles, tout a lieu devant le conseil constitutionnel ( en fait son substitut transitoire, la Cour suprême ), étant entendu que toute contestation des résultats est ici irrecevable d'ordre public . Bref, lorsque les résultats ont été proclamés, il n'y a plus de contestation possible devant une instance judiciaire. Le contentieux des résultats des législatives et présidentielles n'existe donc pas en tant que tel. ■

## Le financement de la vie publique au Cameroun

CIBLER

Après une période de vide normatif, l'Assemblée Nationale a adopté la loi n° 2000/015 promulguée le 19 décembre 2000 relative au financement des partis politiques et des campagnes électorales. La loi prévoit une subvention de fonctionnement des partis répartie en deux tranches d'égal montant : une tranche pour les partis parlementaires, une autre pour tous les partis (y compris les bénéficiaires de la première tranche) en fonction des

résultats aux dernières législatives (au moins 5% des suffrages exprimés dans au moins une circonscription). La loi prévoit par ailleurs au profit des partis une dotation pour leurs dépenses de campagne. Celle-ci est répartie en deux tranches d'égal montant : une première tranche est allouée aux partis proportionnellement aux sièges obtenus pendant la dernière élection législative ; une deuxième « *servie* » (sic) à tous les partis au prorata des listes présentées et validées. Avant l'intervention du décret d'application prévu par la loi, la mise en œuvre de la subvention pour le fonctionnement des partis est intervenue par un arrêté conjoint n°171/CF/MINEFI/MINAT du 12 avril 2002. La répartition des fonds alloués à ce titre se présente de la manière reproduite ci-contre. Apparemment, il n'y aura pas de dotation spécifique pour la campagne électorale à venir. Cette dotation doit être inscrite normalement dans la

loi des finances de l'année de l'organisation de chaque consultation électorale ( art.9 al. 2 de la loi ). Tel n'est pas le cas pour la loi des finances en cours d'exécution . Et aucune loi des finances ne sera adoptée avant la fin de cette année civile . Or, le pouvoir octroyé pendant la dernière session parlementaire au président de la République de gérer la vie budgétaire de l'Etat par voie d'ordonnances ne commencera à s'exercer qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2002, soit le 8<sup>ème</sup> jour après le prochain scrutin du 23 juin. C'est dire qu'il faut se garder de confondre le milliard ci-dessus réparti, lequel est destiné au fonctionnement des partis, avec ce qui devrait être versé aux partis en compétition au titre de la contribution de l'Etat à leurs frais de campagne. La loi distingue clairement ces deux dotations, avec des bases de répartition différentes pour ce qui est de la deuxième tranche destinée à tous les partis, en

fonction du nombre des circonscriptions dans lesquelles ces derniers présentent des candidats ou listes de candidats. Comme assez souvent, on semble surpris par les événements. De même, la commission de contrôle de l'usage des fonds alloués aux partis , créée par décret présidentiel n° 2001/305 du 8 Octobre 2001 conformément à l'article 13 de la loi, n'est pas encore pourvue en personnel. En attendant sa mise en place, on évoluera à cette occasion sans contrôle, sans constat d'infractions. ■

Répartition de la tranche de 500.000.000 F Cfa destinée aux partis politiques représentés à l'Assemblée Nationale

| Partis politiques bénéficiaires | Nombres de sièges à l'Assemblée Nat. | Montant alloué (Fcfa) |
|---------------------------------|--------------------------------------|-----------------------|
| Rdpc                            | 116                                  | 322.222.240           |
| Sdf                             | 43                                   | 119.444.450           |
| Undp                            | 13                                   | 36.111.110            |
| Udc                             | 05                                   | 13.888.890            |
| Upc (K)                         | 01                                   | 2.777.778             |
| Mdr                             | 01                                   | 2.777.778             |
| Mljc                            | 01                                   | 2.777.778             |

Répartition de la tranche de 500.000.000 F Cfa destinée aux partis politiques ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés dans au moins une circonscription au cours des élections législatives des 17, 18 mai et 03 août 1997

| Partis politiques bénéficiaires | Nombres de circonscriptions à 5% au moins | Montant alloué | Partis politiques bénéficiaires | Nombres de circonscriptions à 5% au moins | Montant alloué (Fcfa) |
|---------------------------------|---|----------------|---------------------------------|---|-----------------------|
| Rdpc                            | 74  | 195.767.195    | La nationale                    | 01  | 2.645.502             |
| Undp                            | 44  | 116.402.116    | Mldc                            | 01  | 2.645.502             |
| Sdf                             | 40  | 105.820.105    | Ppc                             | 01  | 2.645.502             |
| Mdr                             | 12  | 31.746.031     | Udc                             | 01  | 2.645.502             |
| Andp                            | 04  | 10.582.010     | Ufdc                            | 01  | 2.645.502             |
| Mdp                             | 04  | 10.582.010     | Upc (K)                         | 01  | 2.645.502             |
| Upc (N)                         | 04  | 10.582.010     | Upr                             | 01  | 2.645.502             |

# Elections législatives et municipales de juin prochain : la partie gagnée par le RDPC?

Depuis la fin de la logique insurrectionnelle du début des années 90, le champ électoral camerounais reste dominé par le RDPC, ex-parti unique. En effet, alors que certaines prévisions annonçaient qu'il perdrait une bonne franche de ses 88 sièges acquis au sortir de la crise en 1992, suite à la participation aux élections législatives du 17 mai 1997 des partis qui avaient boycotté celles de 1992, et notamment le SDF, tel n'a pas été le cas.

Bien au contraire, on a assisté à une extension continue de la représentation électorale du RDPC.

L'horizon des élections législatives et municipales a été annoncé à la date du 23 juin par le secrétaire général de la présidence de la République parlant au nom du chef de l'Etat. Les partis politiques sont saisis par les enjeux de ces scrutins imminents. Les formations de l'opposition qui s'étaient pourtant engagées à la mi-avril 2002 dans des discussions sur la « *convergence démocratique* » affectent de contester la date choisie par le président BIYA et les pouvoirs publics pour organiser ces élections qui auront lieu en pleine coupe du monde de football. Ces partis d'opposition ont même accusé le président camerounais de ne pas être un adepte des Lions Indomptables, la sélection nationale de football engagée pour le mondial demandant même un report des scrutins envisagés.

## Le rapport des forces a priori

La frilosité des partis d'opposition qui s'était déjà manifestée vis-à-vis de l'observatoire national des élections dont les membres ont été nommés en 2001, s'explique surtout par leur appréhension des échéances électorales à venir. En effet, le rapport des forces prévalant sur l'échiquier politique camerounais ne paraît pas au moins a priori favorable aux groupes d'opposition, au moment où s'ouvre ce nouveau cycle électoral en 2002 (soit six ans après les dernières élections municipales et cinq ans après les précédentes élections législatives). C'est que le RDPC parti-pivot de la

coalition gouvernementale constituée avec l'UNDP et un courant de l'UPC dit UPC (H), a su tirer profit de la position dominante au gouvernement, à l'Assemblée nationale et dans les municipalités (5806 sièges de conseillers municipaux sur les 9642 ouverts en janvier 1996 soit 60,2% des mandats, enlevant 219 des 336 conseils municipaux soit 65% des conseils, obtenant 116 sur 180 députés soit 64,4 des mandats lors des législatives de 1997.

Les grandes formations de l'opposition comme le SDF avaient obtenu des positions importantes quoique globalement dominées (62 communes soit 18% des 336 municipalités et 2803 mandats de conseillers municipaux soit 29,07%. En janvier 1996, 43 des 180 députés élus en mai 1997 soit 24,85%). C'était aussi le cas de l'UNDP (29 communes soit 8,6% et 990 conseillers municipaux, soit 10,26 et 13 députés sur 180 en mai 1997 soit 7,22%), de l'UDC (9 communes soit 2,67% et 267 conseillers soit 9,76 en janvier 1996 et 5 députés sur 180 soit 2,89%, ou l'UPC (5 communes soit 1,48% et 130 conseillers soit 1,34%, 1 député sur 180 soit 0,05%). Tout conduit à croire que le RDPC gardera cette position à la suite de la double consultation électorale du 23 juin prochain. En effet, une observation attentive de sa base électorale depuis 1990 laisse clairement voir que la seule fois que le parti a fléchi sans rompre, correspondait à un climat d'extrême tension, animée par la question des inscriptions sur les listes électorales et la revendication de la création d'une Commission Electorale Nationale Indépendante. La création de l'ONEL, tout comme l'amélioration de la conjoncture économique, constituent sans conteste, des facteurs de pacification politique rentables pour le RDPC.

## De nouveaux joueurs pour un échiquier stable

Si l'opposition a pu prendre le contrôle de nombreuses communes dans les grandes villes souvent dotées du statut

de communautés urbaines (Douala, Nkongsamba, Bamenda, Limbe, Edéa, Garoua), son rayonnement y a été limité par la présence de délégués du gouvernement nommés par le pouvoir. La gestion pour le moins désastreuse des municipalités qui a été conduite par les représentants des partis d'opposition, est venue réduire le crédit de ces formations politiques.

Le RDPC reste en position de force même si les dernières opérations de renouvellement des organes de base en mars 2002 ont montré quelques remous dans ses rangs. Le SDF a perdu de sa verve en raison de luttes de faction chroniques pour le contrôle du parti comme le montre l'affaire de l'exclusion et de la réintégration du député KWEMO ou le scandale du trafic de drogue imputé au député Laurence MONGKUO, d'ailleurs exclu du parti. L'UNDP est à nouveau fragilisée par les luttes de pouvoir entre son président M. BELLO BOUBA Maïgari et son vice-président, finalement exclu M. Célestin BEDZIGUI.

L'UPC n'en finit pas de faire son unité dans...la division, comme on l'a encore vu lors du dernier congrès unitaire d'avril 2002 qui a profité à M. HOGBE NLEND toujours en froid avec MM. KODOCK et NTUMAZAH. L'UDC est également fragilisée par ces dissensions internes.

Au bout du compte, les positions des partis d'opposition déjà dominées se sont fragilisées davantage, même si elles escomptent tirer leur épingle du jeu à l'occasion des élections combinées de juin 2002. De son côté, le RDPC entend préserver sa position de parti dominant au niveau du parlement en conquérant même des sièges dans des bastions électoraux du SDF ou de l'UNDP et de l'UDC, et en prenant le contrôle municipal des grandes villes dominées par l'opposition.■

# Bakassi : la paix viendra-t-elle de La Haye ?

Commencées le 18 février 2002, les audiences de l'affaire opposant, devant la Cour Internationale de Justice (CIJ) de La Haye, le Cameroun au Nigeria au sujet de la souveraineté sur la presqu'île de Bakassi se sont achevées le 21 mars dernier. La Cour a aussitôt entamé un délibéré, qui pourra s'étaler sur une période de trois à six mois, dont l'issue est très attendue et redoutée.

## En attendant La Haye

Une impatience et une fébrilité compréhensibles se sont installées dans les deux pays dont les autorités affichent une confiance inébranlable quant à l'issue du contentieux. Les observateurs s'interrogent néanmoins sur la capacité de la décision de la Cour à restaurer durablement la stabilité dans la zone du Golfe de Guinée, qui est porteuse d'enjeux économiques et stratégiques très importants pour les Etats concernés (Cameroun, Nigeria, Guinée Equatoriale) et leurs partenaires. L'on peut se demander si la force exécutoire attachée à la décision future de la CIJ, qui ne dispose

pas d'un mécanisme d'exécution forcée, sera respectée par les deux parties opposées. En effet, l'éventuel refus d'exécuter l'arrêt que rendra la CIJ pourrait conduire à une escalade entre les forces des armées camerounaises et nigérianes qui se regardent en chiens de faïence entre deux escarmouches.

L'arrêt de la Cour revêt un caractère définitif et obligatoire, et le Conseil de Sécurité des Nations-Unies peut être appelé à en assurer le respect. L'histoire de la CIJ enseigne que, à trois exceptions près, les Etats se sont toujours soumis au verdict de cette juridiction. S'agissant des Etats africains, même ceux au passé belliciste le plus affirmé se sont toujours astreints à un respect scrupuleux des arrêts de la CIJ.

## Légalisme versus opportunisme

Contrairement au Nigeria, le Cameroun n'en est pas à sa première expérience devant l'organe judiciaire principal des Nations-Unies. Malgré une décision qui était loin de faire droit à ses prétentions, le Cameroun s'était parfaitement conformé à l'arrêt du 2 décembre 1963 dans l'affaire dite du *Cameroun septentrional* qui l'opposait au Royaume-

Uni. Il est fort à parier que cet Etat dont le style diplomatique est empreint d'un attachement au respect de la légalité internationale maintiendra cette ligne de conduite, quelle que soit la teneur de la décision des juges de La Haye. Le Nigeria par contre souffle le chaud et le froid : promettant une fois qu'il respectera le verdict de la Cour, menaçant une autre fois de faire échec à toute décision allant à l'encontre de ses prétentions. A l'évidence, rien n'est sûr quant à l'attitude qu'adoptera le Nigeria après le verdict. Mais, peut-il vraiment choisir la voie du refus que, même la Libye n'avait pas osé prendre dans le contentieux relatif à la bande d'Aouzou qui recelait pourtant des enjeux stratégiques comparables. Les éventuelles réticences nigérianes conduiraient certainement à la pression de l'ONU, du Commonwealth, de l'OUA dont sont membres les deux Etats et des firmes pétrolières qui n'ont vraiment pas envie de voir s'embraser le Golfe de Guinée.

Toute attitude de défiance totale et durable et, par conséquent déstabilisatrice, envers l'arrêt de la CIJ paraît donc fortement improbable de la part du Cameroun et du Nigeria.■

FOCUS

## Energie au Cameroun : vers un cycle de crises ?

Alors que les usagers du courant électrique au Cameroun retrouvent le sourire avec l'arrêt des délestages, les entreprises ne sont pas totalement rassurées, le secteur n'étant pas à l'abri d'une véritable crise. Très coûteux pour le monde des affaires (plus de 10 milliards de FCFA de manque à gagner en deux mois), le dernier « *trou noir* » aura mis en exergue les insuffisances de la politique du Cameroun dans le secteur de l'énergie depuis quatre décennies, notamment en ce qui concerne la planification.

95% de l'énergie est d'origine hydraulique, ce qui, même dans un pays au réseau hydrographique assez dense, met tout le système de production à la merci d'une sécheresse ou d'une baisse de pluviométrie. Or, au Ministère des mines, de l'eau et de l'énergie, plusieurs études ont mis en lumière depuis les années soixante la nécessité de

développer, en plus des barrages hydroélectriques (trois centrales produisant actuellement 72 MW) et des centrales thermiques (33 au total pour une production de 78 MW), les autres sources d'énergie : énergies solaire, éolienne, géothermique, bois et charbon de bois, déchets agro-industriels, petite hydraulique... Sans oublier que les investissements consentis dans les années soixante et soixante-dix étaient pour une population totale et un PIB largement inférieurs à ceux des années 2000.

En l'absence d'une solution efficace et durable, la croissance économique, jusque-là positive depuis les six dernières années pourrait connaître un sacré coup, d'autant plus qu'elle est essentiellement soutenue par les efforts des PME. Leurs tentatives récentes perceptibles à travers le boom des groupes électrogènes

pourrait bien se heurter à la relative cherté du gasoil, principal combustible utilisé. AES-SONEL, opérateur unique chargé de la production, du transport et de la distribution de l'énergie électrique au Cameroun sera-t-elle à la hauteur des investissements nécessaires ?

Confrontée à la quasi-faillite de la maison-mère AES Corporation aux Etats-Unis – détentrice de 56% du capital -, l'entreprise dirigée par Mark Miller ne rassure guère le patronat camerounais et l'ensemble des consommateurs camerounais. Il est clair que l'échec de AES au Cameroun alimenterait les arguments des anti-privatisations et pourrait bien servir de prétexte au retour de l'Etat-investisseur ; surtout compte tenu du caractère politiquement très sensible de l'énergie, mais aussi de l'apparente impuissance des agences de régulation du secteur.■

# Le NEPAD : l'Afrique prend sa destinée en main

Le NEPAD (New partnership for Africa's Development) est une initiative lancée par le Chef de l'Etat sud africain (Thabo MBEKI), nigérian (Olesegun OBASANDJO), algérien (Abdelaziz BOUTEFLIKA) et sénégalais (Abdoulaye WADE). Ce programme de développement résulte de la fusion des initiatives du MAP (Millenium African Plan) et du plan Omega, respectivement proposés par Thabo MBEKI (Afrique du Sud), Olesegun OBASANDJO (Nigeria) et Abdelaziz BOUTEFLIKA d'une part, et Abdoulaye WADE (Sénégal), d'autre part. Le NEPAD entend remettre en cause le cercle vicieux de l'inefficacité du binôme aide-crédit qui a entraîné les économies africaines dans la crise. Ce nouveau programme de développement pour l'Afrique tient compte des spécificités africaines pour réorienter les plans de développement.

## Une initiative stratégique de développement

En tant que vision, le NEPAD se caractérise par la volonté d'établir de nouveaux partenariats entre les pays africains et, entre l'Afrique et la communauté internationale. Cette initiative stratégique s'inscrit dans une démarche d'adaptation de l'Afrique aux exigences de la mondialisation. En effet, le NEPAD est une vision du développement et du gouvernement insistant sur la détermination des africains à résoudre leurs problèmes. L'initiative du NEPAD est donc conçue comme un moyen de tirer l'Afrique du sous-développement.

La bonne gouvernance politique et économique apparaît alors comme un préalable à cette réorientation du développement africain. La logique opérationnelle du NEPAD privilégie les investissements privés comme source de financement d'un développement viable et durable de l'Afrique. C'est pourquoi un certain nombre de secteurs prioritaires sont définis pour attirer ces investissements (infrastructures,

éducation, santé, nouvelles technologies de l'information et de la communication, agriculture, énergie, accès aux marchés des pays développés et environnement). La démarche du NEPAD valorise l'espace régional comme espace d'opération et comme espace de référence. Le NEPAD consacre le secteur privé comme lien central du processus de développement. Le recours aux investissements privés, massifs, solution expérimentale dans les autres continents est défendu par le NEPAD. Le NEPAD a suscité l'attention des différentes sous-régions de l'Afrique qui en ont fait leur credo. Toutefois, la sous-région d'Afrique centrale reste indécise vis-à-vis des possibilités offertes par le NEPAD.

## L'Afrique centrale peu concernée et peu engagée

A l'examen de la liste des projets proposés par les différentes régions, on constate que les projets d'Afrique centrale y sont inconsistants, voire inexistant. Cela révèle la difficulté de l'Afrique centrale à définir une position concertée par rapport au NEPAD. Les relations tendues entre le Cameroun et le Gabon rendent difficiles une concertation sous-régionale autour de l'initiative du NEPAD. Le manque d'intérêt des leaders de l'Afrique centrale par le NEPAD en tant que nouveau paradigme de développement s'explique aussi parce que ces dirigeants n'ont pas inspiré cette initiative. La rareté des projets sous-régionaux rentrant dans le cadre du NEPAD est aussi liée au fait que les dirigeants de la sous-région restent sceptiques à propos de l'efficacité de cette initiative. Ce faisant, l'Afrique centrale CEMAC ne peut pas comme les autres sous-régions attirer un volume important d'investissement parce que les projets sous-régionaux d'intégration ne sont pas valorisés.

## Les enjeux sous-régionaux du NEPAD en Afrique centrale

Comme les autres régions africaines, l'Afrique centrale a besoin d'un nouveau cadre d'action favorable à son

intégration régionale. Le NEPAD peut être un instrument approprié pour attirer les représentants du secteur privé du monde entier dans la région. Le Cameroun et le Gabon, pays phares de l'Afrique centrale CEMAC, doivent mener une action en faveur du NEPAD dans la sous-région. Il s'agit pour le leadership politique et économique de ces pays de produire des propositions à même de renforcer la pertinence du NEPAD en tant que programme de développement. La promotion du NEPAD par les dirigeants d'Afrique centrale serait un moyen pertinent de montrer que cette vision du développement ouverte aux exigences de la mondialisation est défendue par les leaders de la sous-région. L'Afrique centrale pourrait à travers le NEPAD trouver un cadre propice de programmation du développement sous-régional. Cette sous-région dispose en effet d'une dotation en ressources naturelles qui peut être exploitée pour relever le défi du développement. Mais pour cela, l'apport décisif des leaders d'Afrique centrale serait de souligner l'importance des compétences entrepreneuriales et des capacités techniques dans la redynamisation des économies africaines. L'Afrique centrale peut également souligner l'importance du capital humain dans la réorientation des politiques de développement en Afrique. Sinon, le NEPAD ne serait qu'une vision de plus sans espoir de réalisation si les dirigeants ne respectent pas les engagements adoptés à propos du développement africain.

Le NEPAD ne peut fournir les moyens économiques d'une véritable renaissance africaine que si l'Afrique dispose des ressources humaines à même d'adapter les avantages de la mondialisation aux attentes du continent. Parce que l'Afrique centrale a été au cœur de l'économie de rente et de ses profits, ses dirigeants sont réticents à une nouvelle donne, basée sur le marché et le secteur privé. ■

# Les grands chantiers

Quel regard peut-on aujourd'hui porter sur la création d'une bourse à Douala, et au-delà, sur l'état d'avancement du pipeline Tchad-Cameroun ainsi que sur les projets de privatisation en chantier?

## Bourse de Douala

Il y a un peu plus d'un an déjà que la bourse de Douala a été portée sur les fonds baptismaux. L'initiative des autorités camerounaises de créer une bourse nationale procédait d'une double préoccupation: d'une part, elle répondait à la volonté des autorités économiques et financières de créer une structure capable de drainer et recycler les flux financiers tout en régulant le marché des capitaux, entre opérateurs économiques de la sous-région, autant qu'entre ceux-ci et leurs partenaires étrangers. La création de la bourse de Douala faisait également suite à la réticence et au refus des autres pays membres de la CEMAC, notamment le Tchad et le Gabon d'accéder au souhait du Cameroun d'abriter le siège de la bourse régionale, dont le siège se trouve à Libreville (Gabon). Le Cameroun, doté d'une façade maritime et ayant l'économie potentiellement la plus prospère de la sous-région, entendait servir de moteur dans les transactions économiques et financières. Un an après l'adoption du principe de création de la bourse, les structures de fonctionnement de celles-ci ne sont toujours pas opérationnelles.

Certes, au plan réglementaire, les autorités camerounaises se sont attelées ces derniers temps à mettre en place une Charte des investissements, adoptée lors de la récente session de l'Assemblée nationale, et comportant aussi bien des mesures incitatives que des garanties pour la rentabilité des investissements et le libre transfert des revenus et bénéfices. D'autres projets qui devraient bénéficier des effets induits de la bourse de Douala sont à signaler, telle la mise en service, grâce au

concours de la coopération japonaise, du nouveau terminal à conteneurs du Port Autonome de Douala, ainsi que le confirme Mr. Siwe Siyam, Directeur du PAD, «la conteneurisation des marchandises au port de Douala connaît un taux de croissance remarquable».

## Privatisation

Un regard prospectif apporte cependant une note d'optimisme au regard non seulement des retombées du programme «PTE», mais aussi, permet de mieux prendre en compte les conditionnalités renforcées, économiques, financières, politiques et juridiques qu'induisent l'AGOA pour faciliter l'accès de certains produits semi-industriels et agro-alimentaires du Cameroun sur le marché américain. Les normes adoptées et qui constituent désormais pour les entreprises et multinationales un cahier de charge éthique, vont du respect plus scrupuleux des Droits de l'homme, aux normes de travail en passant par la protection de l'environnement et la mise en place des programmes de partenariats etc.... Sur un autre plan, on peut compter au nombre des projets à incidence positive, la création d'institutions liées à l'assainissement du climat des affaires: un Conseil pour la régulation de la compétitivité, l'Agence pour la promotion des investissements et des exportations, une Cour nationale de règlement des différends liés aux investissements, sans oublier l'ergonomie dans le traitement rapide des dossiers.

Dans cette rubrique, le dossier des privatisations suscite encore beaucoup d'appréhensions, tant du côté des usagers que des décideurs politiques et économiques. Si le processus de privatisation de la Sonel s'est achevé par la cession à la société américaine AES-Sirocco du capital de la Sonel, les prestations de l'acquéreur sont loin, pour des questions techniques, de répondre aux attentes des clients. Ce précédent doit justement amener les plénipotentiaires camerounais à être plus regardants sur les conditions techniques, financières et humaines lors de la cession au partenaire acquéreur. Cette précaution vaut aujourd'hui pour

la Camair et la Snc. Car si pour la première entreprise, le plan d'assainissement est bien exécuté, les tergiversations qui entourent les négociations de cession de la seconde invitent à plus de perspicacité de la part des autorités camerounaises. Comment peut-on légitimement admettre que le futur acquéreur pressenti ne veuille retenir que les sites urbains les plus rentables? Au plan des infrastructures, le pont sur le Wouri est en voie de restauration grâce au concours de la coopération française, pour une enveloppe globale de 12 milliards de FCFA. Les nouvelles initiatives procédant des mécanismes de gestion de la dette et de lutte contre la pauvreté du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et la proposition originale française basée sur le désendettement-investissements, pourraient bien, si elles sont utilisées à bon escient, générer des ressources financières pour la réduction de la pauvreté à travers des investissements massifs dans les domaines de l'éducation, de la santé, des infrastructures routières, objectifs que le projet de Pipeline Tchad-Cameroun a du mal à atteindre.

## Pipeline Tchad-Cameroun

Dans ce contexte, on est en droit de jeter un regard évaluatif sur l'état d'avancement des travaux de construction du Pipeline Tchad-Cameroun. Le projet doit mettre en exploitation les puits de pétrole situés au Sud du Tchad à Doba pour être acheminés vers le terminal de Kribi au Cameroun, soit un oléoduc de 1070 kilomètres. Ce projet qui a coûté 3.7 milliards U.S dollars doit générer du pétrole sur 25 ans. Si au plan technique, l'on peut constater effectivement que les travaux peuvent être achevés à échéance, c'est-à-dire en 2004, les problèmes liés la protection de l'environnement, aux indemnités et au paiement régulier des salaires aux personnels camerounais par COTCO et ses partenaires sous-traitants, opposent les populations et le «Steering Committee for the follow-up of the Pipeline Project» à COTCO. A ces dissensions s'ajoute le fait que les flux humains que draine le Pipeline entraîne l'éclosion de la pandémie du SIDA sur le site des travaux. ■

REGARDS

INDICATEURS

Dans la zone CEMAC (Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale), la reprise amorcée est soutenue par le rythme des activités économiques et les prévisions de croissance de 4,7% en 2002 seront probablement atteintes. On observe toutefois une résurgence de l'inflation à deux chiffres dans certains pays en raison de l'insuffisance de l'offre résultant d'un sous-investissement passé des entreprises face à une demande vigoureuse.

Au Cameroun, l'activité économique continue sa progression grâce à la vigueur de la demande intérieure et sous régionale.

Du fait de l'insuffisance de l'offre, la vigueur de la demande exerce une pression sur les prix. En Mars 2002, on a observé une hausse moyenne des prix dans les 2 grandes villes de l'ordre de 2,7% en glissement annuel et 4,6% en moyenne mensuelle sur les douze derniers mois. Cependant le taux de croissance de 4,8% projeté pour cet exercice budgétaire devrait être atteint.

La demande intérieure est restée soutenue au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2002 mais moins que les trimestres précédents.

Le délestage de l'énergie électrique par l'AES SONEL a fortement perturbé les activités dans les entreprises industrielles et commerciales. ■

|                         | cours les plus bas | Cours les plus hauts |
|-------------------------|--------------------|----------------------|
| Café arabica (Fefa /Kg) | 705,0(dec 01)      | 1035,0(mai 02)       |
| Café robusta (Fefa /Kg) | 407,5 (oct 01)     | 503,0 (mai 01)       |
| Cacao(Fefa/Kg)          | 7173(janv 01)      | 1062,3(dec 01)       |
| Pétrole (\$ baril)      | 18,55(nov 01)      | 29,05(mai 01)        |
| Caoutchouc (Fefa/Kg)    | 429,4 (dec 01)     | 555,9 (juin 01)      |

| PRIX                            | Historique |       | Estimations |       | Projections |       |
|---------------------------------|------------|-------|-------------|-------|-------------|-------|
|                                 | 98/99      | 99/00 | 00/01       | 01/02 | 02/03       | 03/04 |
| <b>Croissance annuelle en %</b> |            |       |             |       |             |       |
| Déflateur du PIB                |            | 2,5   | 3,0         | -0,1  | 3,2         | 2,3   |
| Prix à la consommation          | 2,8        | 2,3   | 2,8         | 4,6   | 3,0         | 2,5   |
| Prix des exportations           | -13,4      | 52,7  | 16,2        | -12,7 | 4,0         | 0,7   |
| Dont prix du pétrole            | -16,4      | 95,3  | 26,5        | -19,5 | 3,2         | -6,5  |
| Prix des importations           | -9,9       | 16,2  | 10,8        | -0,6  | 4,6         | 0,3   |
| Termes de l'échange             | -3,4       | 36,6  | 5,5         | -12,1 | -0,6        | 0,4   |
| Secteur primaire                | 0,1        | 3,6   | 0,02        | 2,5   | 3,0         | 3,7   |
| Secteur secondaire              | 2,4        | 4,3   | 7,9         | 2,7   | 4,0         | 2,2   |
| Secteur tertiaire               | 6,6        | 4,4   | 6,0         | 5,2   | 5,4         | 4,7   |
| Consommation                    | 4,0        | 5,0   | 3,7         | 4,6   | 4,4         | 5,0   |
| Privée                          | 2,9        | 3,9   | 2,0         | 2,6   | 3,5         | 4,4   |
| Publique                        | 9,5        | 9,9   | 11,0        | 12,8  | 7,8         | 7,1   |
| <b>En pourcentage du PIB</b>    |            |       |             |       |             |       |
| PIB                             | 100,0      | 100,0 | 100,0       | 100,0 | 100,0       | 100,0 |
| Secteur primaire                | 24,3       | 23,7  | 22,9        | 22,8  | 22,6        | 23,0  |
| Secteur secondaire              | 27,2       | 27,2  | 29,2        | 25,6  | 22,6        | 23,2  |
| Dont pétrole                    | -2,0       | -2,0  | 0,7         | -8,4  | -5,7        | -17,4 |
| Secteur tertiaire               | 38,3       | 38,1  | 36,5        | 40,5  | 40,9        | 42,8  |
| Consommation                    | 82,8       | 83,1  | 81,5        | 85,0  | 84,8        | 85,3  |
| Privée                          | 73,2       | 78,3  | 71,6        | 73,9  | 73,0        | 73,5  |
| Publique                        | 9,6        | 9,3   | 9,8         | 11,1  | 11,8        | 11,8  |

Evolution des matières premières sur les marchés internationaux (en dessus)  
Tableau récapitulatif des évolutions sectorielles (en dessous)

Source: Direction de la statistique et de la comptabilité nationale (Cameroun)

Fondation Paul ANGO ELA (FPAE)

B.P.: 164 Yaoundé Cameroun Tél./Fax: (237) 223.39.01, 222.31.49

E-mail: fpae@gcnet.cm